

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MIRAMAS
SÉANCE PUBLIQUE DU 3 MAI 2017

La séance est ouverte à 19 heures 00 dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE.- Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, il est 19 heures. Madame BUTI, nous allons procéder à l'appel nominal.

Madame Géraldine BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil Municipal.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOUX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Fadela AOUUMEUR, Christian PEYRO, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Monique TRINQUET, Jean-Luc SANCHE, Mireille MIZOULE, Olivier JULIEN, Catherine FOURMENT, Martine ARFI, Nathalie PISANO, Hatab JELASSI, Laëtitia DEFFOBIS, Hervé REBOUL, Ange POGGI, Cécile DUMAS (à partir de 19 h 07 avant le vote de la délibération n° 84-2017), Marc THOMAS

Étaient représentés, Mesdames et Messieurs :

Marie-Pierre VIAL par Anne-Marie CHAYOT
Gaëtan FERNANDEZ par Paulette ARNAUD
Eric MARCHESI par Frédéric VIGOUROUX
Jérémy PARDIES par Jacques BAUDOUX
Beatrix ESPALLARDO par Hervé REBOUL
Johanne ALVAREZ par Ange POGGI

Étaient absentes excusées, Mesdames :

Cécile DUMAS (jusqu'à 19 h 07 après le vote de la délibération n° 83-2017)
Marilyne KERAUDY

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le MAIRE.- Comme secrétaire de séance, je propose Madame Anne-Marie CHAYOT. Y a-t-il une autre candidature ?

Il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL » et
procuration)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

Monsieur le MAIRE.- En l'absence de commentaire, nous passons au vote.
Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Merci.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL » et
procuration)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 mars 2017 est
approuvé à l'unanimité.*

B/ DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**N° 1 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 150-2016 DU 28 SEPTEMBRE 2016
PORTANT SUR LES DÉROGATIONS EXCEPTIONNELLES À L'INTERDICTION DU
TRAVAIL LE DIMANCHE ACCORDÉES PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DE
L'ANNÉE 2017**

Rapporteur : Mme Fadela AOUMMEUR

Mme Fadela AOUMMEUR procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale »
+ 2 voix « Hervé REBOUL » et procuration)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 2 – AVENANT À LA CONVENTION DE COOPÉRATION ENTRE LA COMMUNE DE
MIRAMAS ET LE S.I.A.N.POU ADOPTÉE PAR DÉLIBÉRATION N° 236-2014 DU
28 NOVEMBRE 2014 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : Mme Géraldine BUTI

Mme Géraldine BUTI procède à la lecture du rapport.

Monsieur LE MAIRE.- Qui vote contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale »
+ 2 voix « Hervé REBOUL » et procuration)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Madame DUMAS rejoint la séance à 19 heures 07.

DIRECTION DES FINANCES

**N° 3 – ACTUALISATION DU TARIF 2018 DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ
EXTÉRIEURE**

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des commentaires ? Oui, Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- Je voudrais juste connaître l'augmentation par rapport à l'an dernier.

Monsieur le MAIRE.- Je crois que nous n'avons pas augmenté, si mes souvenirs sont bons. Cela date d'il y a deux ans. L'an dernier aussi. Là, on a mis 0,6 %. C'est inférieur au coût de l'inflation.

Monsieur Marc THOMAS.- Quand vous dites « exonérer les commerces du centre-ville »...

Monsieur le MAIRE.- C'est la taille. Vous avez pu le remarquer, Monsieur THOMAS. Regardez bien la taille des panneaux. Nous visons surtout les panneaux 4x3. Je ne reviens pas sur le débat que nous avons eu ensemble. Il y a beaucoup de panneaux et cela défigure un peu la commune. Bien ! Nous passons donc au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale »
+ 2 voix « Hervé REBOUL » et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 4 – MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 39-2017 DU 30 MARS 2017
AFFÉRENTE À L'ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS DE LA
VILLE DE MIRAMAS**

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX.- La question n° 4 concerne les vacances, les activités PASS SPORT durant l'été pour les enfants. Il s'agit d'approuver les tarifs applicables aux droits d'inscription, soit 61,20 euros par semaine, conformément à la délibération n° 39-2017. Pour la semaine du 10 au 13 juillet qui comporte donc 4 jours, le tarif sera proposé à 49 euros.

Monsieur Jacques BAUDOUX poursuit la lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale »
+ 2 voix « Hervé REBOUL » et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 5 – RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA COMMUNE À L'UNION DES
MAIRES ET DES PRÉSIDENTS DES INTERCOMMUNALITÉS DES BOUCHES-DU-
RHÔNE**

Rapporteur : M. Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE.- Il s'agit du renouvellement de l'adhésion de la commune à l'Union des Maires et des Présidents des Intercommunalités des Bouches-du-Rhône. Je vous propose de continuer à le faire, compte tenu des débats qui nous permettent de faire valoir l'intérêt des communes.

Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- Justement, j'aimerais savoir ce que cette association a apporté jusqu'à présent à Miramas.

Monsieur le MAIRE.- Écoutez, cela permet de nous rassembler avec l'ensemble des communes et faire valoir nos intérêts. Cela a été le débat de la métropole, cela a été le débat de la fiscalité. On ne gagne pas toujours. Sur la fiscalité, cela nous a permis aussi de débattre avec l'État. L'Union des Maires, c'est le regroupement de toutes les communes, quels que soient leurs votes, leurs opinions politiques, pour travailler ensemble sur les grands dossiers. Sachez aussi que l'Union des Maires permet à la Commune d'avoir des relations particulières, notamment dans les CDAC.

Cela permet aussi d'avoir des relations et une présence de l'Union des Maires dans un certain nombre d'instances, que cela soit le Conseil Consultatif des Collectivités territoriales. Je crois que cela porte un autre nom. Il s'agit de tout ce qui est traité à la Préfecture, où nous sommes présents, et moi-même j'y suis présent grâce à l'Union des Maires. Et cela regroupe toutes les communes.

Y a-t-il d'autres remarques ? En l'absence de remarque, on peut voter.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Trois abstentions. Le reste à l'unanimité.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 31

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Hervé REBOUL » et procuration
+ 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 3

(3 voix « Droite Nationale »)

N° 6 – ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE MIRAMAS DANS LE CADRE DE LA CRÉATION D'UN NOUVEAU POINT ACCUEIL AU VILLAGE DE MARQUES

Rapporteur : Mme Fadela AOUMMEUR

Mme Fadela AOUMMEUR procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des commentaires ? Il n'y a pas de commentaire.

Nous serons donc présents grâce à l'Office du Tourisme dans le village de Marques. Au vu du nombre de gens qui viennent, près de 22 000 personnes par jour, m'a-t-on-dit, notamment le samedi, cela nous permet de pouvoir rerouter ces gens vers la découverte de notre patrimoine exceptionnel. Je passe au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL » et
procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 7 – APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA COMMUNE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION OFFICE DE TOURISME DE MIRAMAS - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : Mme Fadela AOUMMEUR

Mme Fadela AOUMMEUR procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions particulières ?

Nous pouvons procéder au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale »
+ 2 voix « Hervé REBOUL » et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 8 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS À L'UNION LOCALE INTERPROFESSIONNELLE DES SYNDICATS CFDT DE MIRAMAS

Rapporteur : M. Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Vous savez que nous ne pouvons pas ne pas traiter de la même façon les Unions locales. Nous avons pour l'instant d'autres Unions Locales qui avaient demandé des subventions qui étaient Force Ouvrière et la CGT. Nous avons eu une demande de la part de la CFDT et comme nous souhaitons aider les organisations syndicales à défendre les intérêts des salariés, il est proposé de lui attribuer une subvention.

Y a-t-il des commentaires ? En l'absence de commentaires, nous passons au vote.

Qui est contre ? Trois et deux, cinq. Qui s'abstient ? À la majorité.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 29

(28 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 5

(3 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL » et procuration)

ABSTENTION : 0

N° 9 – OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SA ICF SUD EST MÉDITERRANÉE POUR UN EMPRUNT CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA CDC - PRÊT PLUS/PLAI – OPÉRATION D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 12 LOGEMENTS SITUÉS À MIRAMAS 2 ET 4 RUE PINONCELLY

Rapporteur : M. Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Y a-t-il des commentaires ?

Qui est contre ? Trois. Qui s'abstient ? Une. Le reste à l'unanimité.

En l'absence de commentaire, il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 30

(28 voix « Pour Miramas »+ 2 voix « Hervé REBOUL et procuration)

CONTRE : 3

(3 voix « Droite Nationale »)

ABSTENTION : 1

(1 voix « Cécile DUMAS »)

N° 10 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET LA SA ICF SUD EST MÉDITERRANÉE - CONVENTION DE RÉSERVATION – OPÉRATION D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 12 LOGEMENTS SITUÉS À MIRAMAS 2 ET 4 RUE PINONCELLY – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO.- En contrepartie de la garantie accordée par la Ville, la société d'HLM s'engage à mettre à notre disposition un logement qui correspond à 20 % des logements réservés. On n'a le droit qu'à 10 %, et il n'y a que 12 logements, donc on a droit à 1 logement. Il faut ainsi concrétiser cet engagement par une convention que vous trouverez en annexe.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Pour le calcul, étant donné que la Commune garantit 50 % et qu'il y a 20 % de logements réservés, la Commune a donc 10 % du nombre total de logements.

Monsieur Christian PEYRO.- C'est ce que j'ai dit tout à l'heure. Ils nous laissent un logement sur deux.

Monsieur le MAIRE.- C'est la suite. Y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaire ? Madame DUMAS.

Madame Cécile DUMAS.- Le commentaire est qu'il est difficile de voter contre l'octroi d'un appartement en direction de la commune de Miramas. Pour autant, comme je l'expliquais en Commission, ce projet urbanistique me semble complètement fou, et pas uniquement à moi d'ailleurs. Je suis retournée voir, après notre Commission de mercredi dernier. C'est pour cela que je m'abstiens, tout simplement. Après, la cohérence veut que je m'abstienne sur tout.

Monsieur le MAIRE.- Je me doutais que vous ne vous absteniez pas sur les logements sociaux. Cela, je ne l'aurais pas compris. Nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Donc, à l'unanimité. Je vous remercie.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 30

(28 voix « Pour Miramas » + 2 voix « Hervé REBOUL » et procuration)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 4

(3 voix « Droite Nationale » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

ÉDUCATION JEUNESSE SPORTS

N° 11 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION PARKOUR MIRAMAS – MES VACANCES À MIRAMAS 2017 - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jacques BAUDOUX

Monsieur Jacques BAUDOUX procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Il y aura ainsi plusieurs conventions qui vont suivre pour l'animation de ces vacances à Miramas. Sur cette question, y a-t-il des commentaires ? Nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL » et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 12 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS) – MES VACANCES À MIRAMAS 2017 - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : **M. Jacques BAUDOUX**

M. Jacques BAUDOUX procède à la lecture succincte du rapport.

Monsieur Jacques BAUDOUX.- L'OMS va intervenir aussi dans ce cadre pour proposer la première semaine autour du 14 juillet et proposer des activités sportives en relation avec les associations de Miramas, ce qui permettra d'avoir une activité intense pour les petits sportifs Miramasséens. Une subvention est demandée à hauteur de 6 000 euros.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaire, on peut passer au vote.

Qui est contre ? Trois. Qui s'abstient ? Deux. Vous êtes deux, plus Madame DUMAS. D'accord. Donc, j'additionne les deux. Le reste à la majorité. Très bien merci, elle est adoptée.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 28

(28 voix « Pour Miramas »)

CONTRE : 3

(3 voix « Droite Nationale »)

ABSTENTIONS : 3

(2 voix « Hervé REBOUL » et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

N° 13 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION CENTRE SOCIOCULTUREL JEAN GIONO MES VACANCES À MIRAMAS 2017 - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : **M. Jerry GRUAT**

Monsieur Jerry GRUAT.- Ce sont les délibérations suite à « Mes vacances à Miramas ». Les questions n° 13, 14, 15 et 16 concernent le centre socioculturel Giono, le centre social Schweitzer et le centre socioculturel de La Passerelle et la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture). Ce sont exactement les mêmes conventions, sauf que les sommes changent.

Monsieur le MAIRE.- Vous donnez la somme de la première : la n° 13.

Monsieur Jerry GRUAT.- La première, la n° 13, il s'agit du centre socioculturel Giono pour 18 650 euros puis Schweitzer pour 6 900 euros. Pour la suivante, il s'agit du centre socioculturel La Passerelle pour 16 500 euros et la MJC-MPT pour 9 950 euros.

Monsieur le MAIRE.- Je vous propose de les prendre une par une. La question n° 13 porte toujours sur les Vacances à Miramas. Il s'agit de l'aide au centre socioculturel Jean Giono.

Y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaire, on passe au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant que représentant de la Commune au sein du Conseil d'administration, Monsieur Jerry GRUAT.

VOTE

POUR : 33

(27 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL » et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 14 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION CENTRE SOCIAL ALBERT SCHWEITZER MES VACANCES À MIRAMAS 2017 - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

Monsieur le MAIRE.- Il s'agit du centre social Albert Schweitzer pour les Vacances à Miramas de cet été.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant que représentant de la Commune au sein du Conseil d'administration, Jerry GRUAT.

VOTE

POUR : 33

(27 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL » et
procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**N° 15 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION SOCIO
CULTURELLE LA PASSERELLE MES VACANCES À MIRAMAS 2017 - AUTORISATION
DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER**

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

Monsieur le MAIRE.- Il s'agit de l'association socioculturelle de La Passerelle, c'est à la Carrère, toujours pour les Vacances de Miramas 2017.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant que représentant de la Commune au sein du Conseil d'administration, Jerry GRUAT.

VOTE

POUR : 33

(27 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL » et
procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 16 – CONVENTION ENTRE LA VILLE DE MIRAMAS ET L'ASSOCIATION MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MAISON POUR TOUS DE MIRAMAS (MJC-MPT) – MES VACANCES À MIRAMAS 2017 – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE OU À SON REPRÉSENTANT HABILITÉ DE SIGNER

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

Monsieur le MAIRE.- Il s'agit de la MJC-MPT concernant les Vacances à Miramas. Je me retire officiellement puisque j'en suis Président d'honneur. Madame Maryse RODDE va passer au vote.

*Monsieur le MAIRE quitte la séance et ne prend pas part au vote.
Il cède la présidence de séance à Madame Maryse RODDE.*

Madame Maryse RODDE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote Monsieur le MAIRE.

VOTE

POUR : 32

(26 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale »
+ 2 voix « Hervé REBOUL » et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et reprend la présidence de la séance.

N° 17 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LES GARDIANS DE LA CRAU DANS LE CADRE DE « LA JOURNÉE CAMARGUAISE 2017 »

Rapporteur : M. Jean-Marie PASCAL

Monsieur Jean-Marie PASCAL procède à la lecture du rapport.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Je voudrais juste ajouter une phrase pour dire que la subvention est exceptionnelle par sa nature, mais on l'a votée également dans le cadre du BP. Elle fait partie de la préparation budgétaire.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des commentaires ? Pas de commentaire, nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale »
+ 2 voix « Hervé REBOUL » et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 18 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION PRÉPA PHYSIQUE MIRAMAS - CHAMPIONNATS DE FRANCE DE CROSS

Rapporteur : M. Jerry GRUAT

Monsieur Jerry GRUAT procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des questions ? Des commentaires ? Nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Merci.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale »
+ 2 voix « Hervé REBOUL » et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Question n° 19. Madame Maryse RODDE. Je me retire.

Monsieur LE MAIRE quitte la séance et cède la présidence de séance à Madame Maryse RODDE.

N° 19 – CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2014-2017- PROGRAMMATION 2017

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

Madame Maryse RODDE donne une lecture succincte du rapport.

Madame Maryse RODDE.- Vous avez au dos de la délibération, le tableau avec les associations avec lesquelles nous allons travailler et qui seront rémunérées évidemment, dans un premier temps par la Commune, et remboursées par la Caisse d'Allocations Familiales.

Madame Maryse RODDE poursuit la lecture du rapport.

Madame Maryse RODDE.- Y a-t-il des questions ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

Ne prend pas part au vote en tant que représentant de la Commune au sein du Conseil d'administration, Jerry GRUAT.

Ne prennent pas part au vote Monsieur le MAIRE et procuration.

VOTE

POUR : 31

(25 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale »
+ 2 voix « Hervé REBOUL » et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE rejoint la séance et reprend la présidence de séance.

N° 20 – PROJET ÉDUCATIF LOCAL 2015-2020 - PROGRAMMATION PRINCIPALE 2017

Rapporteur : Mme Monique TRINQUET

Madame Monique TRINQUET procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des commentaires ? Monsieur Marc THOMAS a la parole.

Monsieur Marc THOMAS.- Oui, on vient de voir que l'Office Municipal des Sports demandait une subvention pour les ateliers sportifs. Le handball réclame 3 500 euros pour la même destination, les vacances sportives. La question est simple : à quoi servira la subvention demandée par l'OMS si ce n'est pas pour financer les clubs participants ?

Monsieur le MAIRE.- Ah ! D'abord, erreur ! L'OMS ne doit pas financer les clubs. Il s'agit d'un projet éducatif dont l'action... Madame TRINQUET, vous pouvez intervenir.

Madame Monique TRINQUET.- Il s'agit d'un projet spécifique.

Monsieur le MAIRE.- Qui est fait avec les écoles.

Madame Monique TRINQUET.- Ce sont deux choses différentes.

Monsieur le MAIRE.- Oui, je sais que ce sont deux sujets différents.

Madame Monique TRINQUET.- C'est un projet spécifique qui concerne le périscolaire. Cela n'a rien à voir avec les vacances. C'est un projet particulier.

Monsieur Marc THOMAS.- Vous dites que cela n'a rien à voir avec les vacances ?

Madame Monique TRINQUET.- Non, c'est un projet qui se passe dans le cadre du périscolaire.

Monsieur le MAIRE.- Ce ne sont pas les vacances périscolaires.

Monsieur Jacques BAUDOUX.- Périscolaire, vacances, il y a une confusion de termes. Je voudrais rappeler simplement qu'il y a 10 000 licenciés sportifs à Miramas. Ce n'est pas à négliger. Effectivement, ces associations sportives, parce qu'elles sont très actives et dynamiques, interviennent dans des conditions positives et favorables pour les sportifs Miramasséens. Elles interviennent dans les différents projets, qu'ils soient scolaires, qu'ils soient sportifs, qu'ils soient pour les vacances à Miramas. Ainsi, on est très heureux de les voir intervenir et donner d'elles-mêmes.

Monsieur le MAIRE.- Merci, mais je veux que l'on revienne à l'essentiel. Madame RODDE me soufflait dans l'oreille qu'effectivement, 10 000 licenciés, c'est énorme. C'est énorme. Rendez-vous compte, 27 000 habitants et 10 000 personnes qui sont licenciées ! D'ailleurs, Madame l'Adjointe à l'Economie a voulu faire du sport, mais cela s'est mal passé.

Rires dans la salle.

Monsieur le MAIRE.- J'en reviens à ce que nous disions. Nous sommes sur le périscolaire. Il s'agit d'un projet spécifique, dans lequel il y a le club de handball, mais il y a d'autres projets spécifiques dans le périscolaire. Est-ce que cette réponse vous va, Monsieur THOMAS, à la lecture du document que vous avez sous les yeux ?

Monsieur Marc THOMAS.- On prend acte de la réponse.

Monsieur le MAIRE.- Merci à vous. Nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Alors, deux et trois, cinq. Le reste à l'unanimité. Je vous remercie.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 29

(28 voix « Pour Miramas » + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5

(3 voix « Droite Nationale » + 2 voix « Hervé REBOUL » et procuration)

N° 21 – ABROGATION DES DÉLIBÉRATIONS N° 74-2005, N° 171-2009, N° 118-2011 ET N° 271-2014 AFFÉRENTES AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE - APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Rapporteur : Mme Maryse RODDE

Madame Maryse RODDE procède à la lecture du rapport.

Madame Maryse RODDE.- Vous avez dans le dossier ou dans votre tablette, le nouveau règlement intérieur ainsi que l'engagement que doivent signer, au départ, les familles. Souvent, on nous dit qu'elles ne sont pas au courant. Alors que, là, effectivement, si elles ont signé, nous serons ainsi certains qu'elles étaient au courant et nous pourrions vérifier. Y a-t-il des questions ?

Monsieur le MAIRE.- Oui, Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- On est d'accord et on approuvera le règlement, il n'y a pas de souci, mais on a quand même une question à poser. En Commission, on a dit que l'on pouvait payer en deux fois. Il n'y a pas de problème là-dessus. Ma question est

toute simple : si les parents d'un enfant n'ont pas payé, si le règlement n'a pas été fait, est-ce que le gamin mangera-t-il ou va-t-on le mettre dehors ?

Monsieur le MAIRE.- Monsieur THOMAS, c'est une bonne question.

Madame Maryse RODDE.- On n'a jamais mis un gamin dehors.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur THOMAS, la réponse de ma part est simple : jamais un gamin de Miramas n'est resté devant la porte parce que son papa ou sa maman avait oublié de payer. Par contre, à un moment donné, il faut que les choses soient claires. Avant que Monsieur le Trésorier ne se mette en route pour obtenir le paiement des familles, les services de Monsieur RICARD font un travail très important de relance, d'explications, de rappels. Il peut arriver à tout le monde d'oublier de payer la cantine. Même des gens autour de cette table ont pu le faire. Mais ce n'est pas grave. Après, nous avons des gens qui pensent ne jamais payer. Ceux-là ont rendez-vous avec le Trésorier. Le prix étant vraiment très faible, je pense raisonnablement que le fait que le paiement soit en plusieurs fois et le fait d'avoir une vision sur le trimestre permettra d'éviter ce genre de choses. Nous avons toujours essayé de traiter les familles en fonction des difficultés et d'essayer de trouver des arrangements pour que le paiement soit fait. Là, au moins, le règlement sera clair et signé par les parents au départ. Ils ne pourront pas nous dire qu'ils n'étaient pas au courant. C'était d'ailleurs une demande de beaucoup de parents de pouvoir payer au trimestre. Cela permettait de voir les choses. Mais aucun gamin ne reste dehors, en attendant, bouche ouverte, que la facture soit payée. Nous sommes humains.

Monsieur Marc THOMAS.- Ce n'était qu'une question. Je pensais juste au bien-être de l'enfant.

Madame Maryse RODDE.- Je vais ajouter quelque chose qui est quand même important. Monsieur le MAIRE vient de souligner le travail important qui se faisait à la DEJ, là-haut, et le travail que nous avons fait avec Madame TRINQUET, toutes les deux, suite aux non-paiements qui arrivent effectivement chez nos chers impôts. Nous avons reçu beaucoup de familles. Cette année, à force de recevoir les gens et de leur rappeler qu'ils n'ont pas payé, etc., on a eu quand même 60 000 euros de plus de cantine payée par rapport à l'année dernière, à la même époque. Cela vous laisse imaginer combien on avait d'impayés.

Ceci étant, quand les familles sont en difficulté, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) aide, par le biais, si vous voulez, de tickets alimentaires. Cela aide les familles et leur permet de payer les repas pour les enfants. Sur des cas très précis, quand les mamans sont malades, quand les papas sont malades et que cela ne va pas très bien, sur présentation de la facture, le CCAS vient en aide aux familles en difficulté.

Monsieur le MAIRE. - L'aide intervient en fonction de critères qui sont toujours les mêmes, les critères de la Commission. Je précise qu'il y a des critères extrêmement précis. En tout cas, votre réponse a eu le mérite de me permettre de vous dire qu'on ne laisse pas les enfants dehors.

Madame DUMAS.

Madame Cécile DUMAS. - Merci. J'avais déjà émis des réserves lors de la Commission parce que j'entends vos propos, j'entends le souci d'une commune qui gère et qui a le souci de faire rentrer l'argent dans ses caisses. Toutefois, que des parents veuillent payer au trimestre, je pense qu'ils avaient la liberté de le faire jusque-là. Rien ne les empêchait de payer au trimestre.

Madame Maryse RODDE. - C'était fait dans les centres aérés et les centres de vacances.

Madame Cécile DUMAS. - On pourrait de toute façon laisser toute latitude aux gens qui veulent payer au trimestre. Et on pourrait effectivement ne pas coincer les familles en leur demandant de payer en deux fois. Je ne vois pas en quoi le fait de payer en deux ou trois fois vous garantit davantage d'être payé ou pas. Cela laisserait une latitude à des familles en difficulté, de pouvoir se sentir un peu plus confortables, à des moments compliqués du mois.

J'en profite pour rebondir. Je suis arrivée un peu en retard. On n'est pas dans une période complètement anodine. Je pense qu'avec 36 % et quelques de Miramasséens qui ont lancé un message fort, dans la Ville, cela fait partie de ces questions qui doivent être vues sur le fond, et pas uniquement sur des questions de gestion et de facilité ou non d'encaissement des repas.

Je suis assez étonnée du climat de ce Conseil municipal où tout le monde se satisfait, où on dit à la Droite : « Mais enfin, Monsieur, on donne à manger aux enfants », et certains ricanent. On est entre le premier et le second tour des élections présidentielles. Il y a eu des résultats à Miramas et tout le monde autour de cette table trouve que ce qui est fait est formidable et c'est très bien. Je suis un peu étonnée par l'ambiance générale.

Monsieur le MAIRE. - Très bien ! Écoutez, votre étonnement m'étonne à moitié. Je vais vous expliquer pourquoi. D'une part, à la question qui nous est posée, concernant les enfants qui n'auraient pas des parents capables de payer ou qui auraient oublié de payer la cantine, nous répondons par le fait que nous faisons manger les enfants quand même. Ce n'est pas une réponse de gestionnaire. C'est une réponse d'humanisme. Or, il se trouve que l'humanisme a besoin d'être cité un peu plus souvent, que ce soit aux élections de dimanche dernier, que ce soit aux futures élections de dimanche prochain, que ce soit avant ou après ces dimanches.

Notre ville et cette majorité n'est pas une ville de gestion, mais de projet. En l'occurrence, ce projet de réglementation différente provient du fait aussi que lorsque des gens sont en difficulté, ils viennent nous voir. On travaille avec eux. On leur tend la main. Mais ils ont des choses à faire. Nous considérons qu'un citoyen, républicain, est aussi un citoyen qui a des droits et des devoirs. Les deux vont ensemble. Nous créons les conditions d'une humanité, dans le respect des droits et des devoirs. Il se trouve que nous avons plus de problèmes avec certains, qui sont très éloignés de problèmes financiers. Contrairement à ce que vous croyez, ce ne sont pas forcément les familles les plus défavorisées, mais la bienséance ne me permet pas de les citer. Mais elles ont simplement des oublis, cela peut arriver. Quand le Trésorier arrive, il oublie la situation, il ne connaît pas. Il met des pénalités. On essaie de faire, là encore, acte d'humanité, et vous l'avez entendu nos deux élues (car ce ne sont pas que des salariés de la ville) ont pris les listes et appelé les familles pour leur rappeler les devoirs, mais aussi pour observer la situation dans laquelle elles étaient.

Madame RODDE a eu raison de dire le travail fait avec Madame CHAYOT, au CCAS, quand il y a des difficultés, car tout le monde peut avoir des difficultés dans la vie, y compris autour de cette table, même si je ne vous le souhaite pas. Donc, soyez rassurée Madame, en ce qui nous concerne, nous serons toujours attentifs à l'humanité nécessaire, mais le reste est un débat politique qui aura lieu très prochainement. Tout cela nous intéresse au plus haut point.

Je vais donc maintenant passer au vote de la question n° 21.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale »
+ 2 voix « Hervé REBOUL » et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

RESSOURCES HUMAINES

N° 22 – CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS – PÉRIODE ESTIVALE 2017

Rapporteur : Mme Laëtitia DEFFOBIS

Madame Laëtitia DEFFOBIS procède à la lecture du rapport.

Madame Laëtitia DEFFOBIS.- Pour rappel des synthèses, cela fait au total 162 postes à pourvoir pour la saison 2017, pour lesquels nous avons reçu, à ce jour, 267 candidatures. Nous organisons, comme chaque année, une Commission de recrutement avec des entretiens préalables lorsque cela est nécessaire avec les services dédiés. Bien entendu, dans cette configuration, la Commission a lieu chaque année, en associant les élus de la majorité et de l'opposition pour pouvoir choisir les saisonniers qui travailleront cet été pour la Commune.

Monsieur le MAIRE.- Merci, Madame. C'est vrai que nous sommes les seuls en France à le faire, je le confirme.

Y a-t-il des commentaires sur les saisonniers ? Monsieur THOMAS et Madame DUMAS. Oh ! Vous voyez, Monsieur THOMAS vous cède la parole avant. Je vois que la Droite aussi est clémente aujourd'hui.

Madame DUMAS, je plaisante. La parole est à vous.

Madame Cécile DUMAS.- Après, y a des plaisanteries...

Monsieur le MAIRE.- Elle n'est pas douteuse, elle est élégante.

Madame Cécile DUMAS.- Non, non, au dernier Conseil municipal, lorsque l'on m'a fait remarquer que je votais avec le Front National, ce n'était pas douteux...

Monsieur le MAIRE.- Qui vous a dit cela ?

Madame Cécile DUMAS.- Vous !

Monsieur le MAIRE.- Moi !

Madame Cécile DUMAS.- Oui, oui, oui ! Ce n'était pas douteux.

Monsieur le MAIRE.- Je le regrette.

Madame Cécile DUMAS.- Après, on lit de longues tribunes, quand cela sent le roussi. Quand cela sent le roussi, on lit de longues tribunes, après.

Monsieur le MAIRE.- Cela ne sent pas le roussi.

Madame Cécile DUMAS.- Je n'ai pas envie de m'amuser.

Monsieur le MAIRE.- Je vous en prie, posez votre question ou faites votre intervention. Allez-y !

Madame Cécile DUMAS.- Pourquoi dites-vous que nous sommes les seuls en France ?

Monsieur le MAIRE.- Parce que je crois qu'il n'y a aucune autre commune qui fonctionne comme nous, Madame. Je n'en connais pas qui ont une Commission avec l'opposition politique pour les recrutements. Je n'en connais pas.

Madame Cécile DUMAS.- Dans l'après-midi, lorsque les gens travaillent...

Monsieur le MAIRE.- Madame, nous le faisons pour tout. Je ne peux pas faire bosser les salariés de la Ville, le soir uniquement. Non, non, non ! Attendez ! Il y a aussi des délégations possibles en tant qu'élus, même minoritaires, pour prendre les congés exceptionnels pour venir à certaines activités. C'est possible.

Madame Cécile DUMAS.- Ah bon ?

Monsieur le MAIRE.- Oui en tant qu' élu c'est possible. Si vous nous posez la question, on vous l'expliquera. Bien ! Pas d'autres commentaires ? Monsieur THOMAS ?

Monsieur Marc THOMAS.- La question porte sur les emplois d'agents de médiation. Il est marqué « *agents de médiation pour développer des actions d'apaisement face à d'éventuelles situations de tensions* ». La question est simple : y a-t-il eu des débordements les années précédentes dont nous n'aurions jamais rien su ?

Réactions dans la salle.

Monsieur le MAIRE.- Ah ! Je ne me souviens plus comment on appelle cela en littérature. Ce n'est pas une litote, mais c'est un autre mot.

Écoutez, les médiations sont faites pour faire de la médiation. C'est d'ailleurs de la médiation à la piscine. Comme d'habitude, cela se passe à la piscine. Vous savez, Monsieur THOMAS, quand vous devez expliquer à un adolescent qu'il ne peut pas être en short long et qu'il doit mettre un slip de bain, certains ont du mal à le comprendre. Donc, cela crée des tensions. Il vaut mieux qu'il y ait des médiateurs pour leur rappeler qu'il y a, là encore, des règles de droit. Devoirs et droits, cela va de pair.

Monsieur Marc THOMAS.- Dernière question : en parlant d'agents de médiation, par qui sont-ils formés ? D'où viennent-ils ?

Monsieur le MAIRE.- Vous les avez vus dans la Commission. Ils ont des diplômes ou ils sont intervenants. Certains sont animateurs, d'autres sont éducateurs sportifs. Les troisièmes mettent la pression là où il faut. Ils ont tous l'expérience. Je me réjouis que vous soyez si attentifs à cela. C'est bien la preuve que la piscine de Miramas, malgré de multiples rumeurs, sera ouverte cet été pour le plus grand bien des familles.

Sur cette question, y a-t-il d'autres questions ? Nous pouvons passer au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale »

+ 2 voix « Hervé REBOUL » et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- J'en profite pour vous présenter Monsieur Cédric TORRES qui est le nouveau journaliste de la Communication de la Ville. Il a été recruté lors de la Commission de recrutement. Voilà ! Merci. Bienvenue. Et quand vous le verrez, vous saurez où il travaille.

N° 23 – RÉGIME INDEMNITAIRE APPLICABLE AUX AGENTS RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES DIRECTEURS DE POLICE MUNICIPALE DE LA VILLE DE MIRAMAS
Rapporteur : M. Frédéric VIGOUROUX

Monsieur le MAIRE.- Il s'agit du régime indemnitaire applicable aux agents relevant du cadre d'emplois des directeurs de police municipale de la ville de Miramas. Il s'agit de la CAP qui a eu lieu et de la nomination au grade de Directeur de Monsieur CLAIN.

Nous faisons le nécessaire derrière pour mettre aux normes ces éléments.
Monsieur THOMAS.

Monsieur Marc THOMAS.- Quand on lit le montant de l'indemnité pour le Directeur de la police, on a eu la curiosité d'aller regarder le fameux décret. Sur le décret, on voit les informations que vous donnez pour le Directeur de la police municipale, et « Chef de service », indice brut 380, au-delà de 280, en dessous de 380, agent de police, garde champêtre. Chacun a droit à des indemnités.

Notre question est toute simple. On vote le régime indemnitaire du Directeur de la police. Le Chef de la police et les agents touchent-ils la même chose ? Sinon, pourquoi ? Logiquement, d'après l'arrêté, ils doivent les toucher aussi.

Monsieur le MAIRE.- D'abord, je ne sais pas comment répondre. J'ai appris depuis, mais chaque grade correspond à un niveau d'indice. D'ailleurs, ce ne sont pas tous les mêmes, Monsieur THOMAS. Dans l'égalitarisme, il faut faire attention. Ce ne sont pas tous les mêmes parce qu'ils n'ont pas tous la même ancienneté, ils n'ont pas tous le même grade. Je regarde le chef de la police, là-bas. Ils n'ont pas tous le même niveau de formation et le même diplôme. Ensuite, dans la nomination de Monsieur CLAIN, il a la possibilité d'avoir cet indice qui existe. Je me retourner, parce que... C'est tout ce que je peux vous dire. Je ne vais pas tous les mettre au même niveau. Sinon, on va augmenter considérablement les impôts.

Monsieur Marc THOMAS.- La question ne portait pas sur Monsieur CLAIN. Dans la mesure où l'arrêté disait que ceux qui étaient en dessous (les chefs de la police et les autres) y avaient droit également, on se demande simplement s'ils le touchent. Car s'ils ne le touchent pas, pourquoi ? À ce moment-là, on considère qu'ils doivent le toucher.

Monsieur le MAIRE.- D'accord. On me signale... Comme cela, cela vous donnera l'occasion d'y retourner et d'avoir une grande réunion avec Madame la DGS (Directrice Générale des Services). Mais il y a la DRH (Direction des Ressources Humaines) qui est là. Donc, vous verrez ce Monsieur. En 2012, nous avons pris une délibération sur le régime indemnitaire. Allez-y, Monsieur LAMBOT.

Monsieur Laurent LAMBOT (DRH).- Le régime indemnitaire est instauré pour tous les agents, au regard des décrets et des bases. Après, il y a une attribution au regard des fonctions, équitable et transparente, qui a été présentée également aux organisations syndicales.

Monsieur le MAIRE.- Très bien ! Et en délibération du Conseil municipal, confère le Conseil municipal de 2012.

Monsieur Marc THOMAS.- On n'était pas élus.

Madame Maryse RODDE.- Vous êtes arrivés trop tard. Il fallait vous dépêcher.

Monsieur le MAIRE.- Bon ! Je vous ai répondu sur cette question. Y a-t-il d'autres commentaires ? Pas de commentaire. Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale »
+ 2 voix « Hervé REBOUL » et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

URBANISME

N° 24 – ÉTABLISSEMENT DE CONVENTIONS POUR L'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU ENEDIS BASSE TENSION ET DU RÉSEAU FRANCE TÉLÉCOM SUR LES PARCELLES AT105 ET AT108 CHEMIN DE TAUSSANE À COGNIL

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON.- Il s'agit d'établir des conventions sur Taussane. Cela concerne les travaux d'assainissement. C'est pour la mise en discrétion des réseaux

sur le chemin de Taussane à Cougnil et il est utile de faire deux conventions pour faire deux servitudes : une pour l'électricité et une autre pour les Télécoms. Ce sont des servitudes de deux et quatre mètres, cela ne va pas chercher loin.

Monsieur Jean GUILLON donne une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

En l'absence de commentaire, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale »
+ 2 voix « Hervé REBOUL » et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 25 – APPROBATION DU DÉCLASSEMENT DE 120 M² DU DOMAINE PUBLIC, RUE DES LAURIERS, QUARTIER DES MOLIÈRES

Rapporteur : M. Jean GUILLON

M. Jean GUILLON.- C'est dans le cadre des travaux sur la halle des sports, pour approuver le déclassement de 120 m² du domaine public de la rue des Lauriers. C'est une entrée auxiliaire au stade des Molières actuellement, qui va être condamnée, qui était du domaine public et que l'on met dans le domaine privé. Je vous rappelle qu'en février, le Conseil municipal avait autorisé le Maire à engager une procédure de déclassement. Celui-ci a donc prescrit une enquête publique qui s'est tenue du 31 mars au 14 avril 2017. Le Commissaire enquêteur a rendu un avis favorable.

Monsieur Jean GUILLON poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Y a-t-il des commentaires ? En l'absence de commentaire, nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale »
+ 2 voix « Hervé REBOUL » et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

TECHNIQUE

**N° 26 – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL 13 AU
TITRE DES TRAVAUX DE PROXIMITÉ / BUDGET 2017**

Rapporteur : M. Christian PEYRO

Monsieur Christian PEYRO procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Nous attendons le vote du Conseil régional ou du
Conseil Départemental ?

Monsieur Christian PEYRO.- Du Conseil départemental.

Monsieur le MAIRE.- Nous vous proposons de déposer ces demandes de
subventions.

Monsieur Marc THOMAS.- Dans le tableau des demandes de subventions
auprès du Conseil départemental, on voit le montant Toutes Taxes Comprises (TTC)
552 980 euros. Le Montant Hors Taxes : 460 000 euros. Subventions sollicitées :
70 000 euros. Il s'agit de 70 000 euros des 460 000 euros.

Monsieur le MAIRE.- Oui, toujours en hors taxes. C'est normal. Je sais que
même moi, des fois, je me trompe. Mais le Conseil départemental fonctionne toujours en
hors taxes.

Sur ces demandes, qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale »
+ 2 voix « Hervé REBOUL » et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 27 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE AU TITRE DU CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT (CDDA 2017-2020) POUR LA TRANCHE 2017

Rapporteur : **M. Gérald GUILLEMONT**

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à la lecture du rapport.

Monsieur Gérald GUILLEMONT.- Vous avez à la fin de la délibération, le tableau sur les quatre années avec la part qui est demandée au Conseil Départemental qui devrait s'élever à 50 % du montant hors taxes. C'est certainement la délibération la plus importante de notre Conseil municipal, ce soir. Il s'agit tout de même de demander pour l'ensemble de la période, un total de presque 8 millions d'euros au Conseil Départemental pour ces quatre années d'investissement. Il faut savoir que d'autres dispositifs sont sollicités : le dispositif évoqué par Monsieur Christian PEYRO que nous avons voté. Il y a aussi les dispositifs concernant le développement des réseaux numériques, les dispositifs concernant les investissements en matière de sécurité sur la voie publique. On est en demande auprès du Conseil Départemental sur plusieurs dispositifs de financement.

Monsieur le MAIRE.- Juste un commentaire de ma part. Je remercie la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Madame Martine VASSAL, d'avoir accueilli favorablement notre dossier. Il restera à le voter en juin. Les élections faisant, il n'y a pas de décision pendant cette période dite « de réserve ». Il faudra terminer les législatives pour ensuite avoir les délibérations de ce qu'on appelle l'Aide aux Communes.

Vous noterez à l'intérieur l'ensemble des dossiers de rénovations multiples et variés. Et il y en a quand même beaucoup, pour un montant considérable en volumes. On espère que nos services iront au bout sur quatre ans. C'est pour cela que nous avons décidé de recruter des personnes pour nous aider dans le domaine de l'ingénierie en bâtiment et dans le domaine, bien sûr, des marchés publics, où nous avons recruté deux personnes dont une qui va arriver sous peu. Une personne est déjà arrivée. Il nous faudra évidemment préparer tous ces marchés publics.

Y a-t-il des questions particulières sur ce grand projet d'investissement de la ville qui va lui permettre de continuer à investir et à se développer dans les années qui viennent ? Pas de commentaire. Je vous remercie. Nous pouvons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas » + 3 voix « Droite Nationale »
+ 2 voix « Hervé REBOUL » et procuration + 1 voix « Cécile DUMAS »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

C/ LISTE DES DÉCISIONS DU MAIRE

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 27 février au 7 avril 2017.

D/ LISTE DES MARCHÉS

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil municipal.

Monsieur le MAIRE.- Mesdames et messieurs, nous arrivons à la fin du Conseil. Je vous demande évidemment d'être tous présents dimanche pour voter. Inutile de vous le dire. Chacun appréciera. Les bureaux de vote de la ville de Miramas seront tenus, et en nombre, puisque nous avons eu énormément de citoyens volontaires pour être assesseurs et - j'allais dire - « réquisitionnés » par la Ville, pour que nous puissions assumer ce vote de dimanche. Merci à eux de s'être engagés.

La séance est levée. Le prochain Conseil municipal aura lieu vers le mois de juin.

La séance est levée à 20 heures 10.

Monsieur le Maire

Frédéric VIGOUROUX

Le Secrétaire de séance

Anne-Marie CHAYOT